

N° 526
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 9 avril 2025

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

relative à l'automatisation de la mise à jour des listes électorales,

PRÉSENTÉE

Par M. Dany WATTEBLED et Mme Marie-Claude LERMYTTE,
Sénateur et Sénatrice

(Envoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la jurisprudence constitutionnelle, les articles créés par une loi organique ne peuvent être modifiés que par le biais d'une loi organique, qui fait ensuite l'objet d'un contrôle du Conseil constitutionnel.

Par conséquent, **l'article unique** de la présente proposition de loi organique apporte une coordination nécessaire à l'article L. O. 227-3 du code électoral en vue de l'application de la proposition de loi n° 527 (2024-2025) relative à l'automatisation de la mise à jour des listes électorales.

Tel est l'objet de notre proposition de loi organique.

**Proposition de loi organique relative à l'automatisation de la mise à jour
des listes électorales**

Article unique

À la première phrase du deuxième alinéa de l'article L.O. 227-3 du code électoral, la référence : « I » est remplacée par la référence : « II ».